



Droit et éthique: Le droit doit-il se mettre au service de l'éthique ?

"Toute action est juste qui peut faire coexister le libre arbitre de chacun avec la liberté de tout autre selon une loi universelle."
KANT

Le droit est l'ensemble des règles qui garantissent l'exercice des libertés individuelles. Pour cela, il énonce des principes juridiques qui organisent la compatibilité des conduites personnelles, fondées sur les croyances et les valeurs de chacun. Mais le droit n'a pas vocation, a priori, à édicter lui-même un système de valeurs morales, celles-ci relevant justement de la liberté de conscience. Par définition, on le considérera neutre sur le plan moral. Pourtant, des groupes sociaux et des minorités ne cessent d'investir le terrain du droit pour faire reconnaître des identités fondées sur des appartenances culturelles ou sexuelles que l'on pourrait penser, à l'origine, relever seulement de la morale et du choix de vie. Faut-il, dans ce cas, relever une erreur de stratégie qui risque de pénaliser, à terme, les combats menés pour une reconnaissance ou bien, à l'inverse, leur donner raison et remettre en cause la prétendue impartialité du système juridique ? L'interrogation peut tout aussi bien être reformulée dans les termes des débats de bioéthique. L'actualité de ces questions exige un détour par la philosophie du droit et les différentes traditions de pensée juridique auxquelles elle a contribué à donner naissance.

Parmi les questions abordées

Y a-t-il une véritable différence entre le droit et l'éthique ? Instaurer des droits collectifs (identités, minorités) ne risque-t-il pas de mettre à mal la neutralité juridique vis-à-vis des valeurs morales ? La bioéthique : est-ce au droit à fixer les limites de ce qui est moralement acceptable ?

Conditions

Si vous êtes intéressé par cette formation et si vous souhaitez connaître les dates et les conditions d'inscription, envoyez un mail à contact@institutdescartes.com ou téléphonez au 06 79 78 01 73